

# Exigences relatives à la préparation des supports pour les sous-finitions autolissantes

## Systèmes d'installation pour revêtements de sol



### Guide de référence RGF0214F

Ce guide s'applique spécifiquement aux sous-finitions autolissantes MAPEI. Pour toutes questions concernant les exigences de préparation des supports pour les chapes autolissantes MAPEI telles qu'*Ultratop*<sup>®</sup>, contacter le Service technique de MAPEI.

#### EXAMEN SUR LE CHANTIER

Avant le début des travaux, examiner les surfaces à réparer/recouvrir. Consigner par écrit tout défaut et toute condition pouvant nuire à la qualité des travaux et en faire rapport par écrit à l'entrepreneur général, au propriétaire, au promoteur, à l'architecte, à l'ingénieur ou au concepteur. Ne pas procéder aux travaux avant que les surfaces et les conditions du chantier ne soient en tous points conformes aux directives écrites du fabricant, aux exigences des normes de l'industrie, à la réglementation municipale, provinciale et fédérale en vigueur ainsi qu'aux règles de bonne pratique. En commençant les travaux, l'applicateur/utilisateur reconnaît que les conditions sont acceptables pour l'installation.

#### CONDITIONS DU CHANTIER

Les sous-finitions autolissantes sont réservées à l'usage intérieur. Aux endroits où le sol doit être recouvert avec des carreaux de céramique ou de pierre, s'assurer que les surfaces sont conformes à la classification Res1, Res2, Com1 ou Com2 du TCNA (Tile Council of North America). Aux endroits où le sol doit être recouvert avec un revêtement de sol souple, se référer aux normes ASTM F710 et ACI 302.2R.

Pour obtenir des recommandations de produits pour le nivellement des surfaces exposées à l'humidité ou des surfaces extérieures, contacter le service technique de MAPEI.

#### PRÉPARATION DES SUPPORTS

##### 1. Généralités

- 1.1 Tous les supports doivent être structurellement sains, secs, solides et stables. Le support doit être propre et exempt de poussière, saleté, huile, graisse, cire, savon, peinture, colorant pour béton, composés de cure, scellants pour béton, couches de finition, revêtements mal adhérents, vieux résidus d'adhésifs (à moins d'indications contraires de MAPEI) et toute autre substance qui pourrait empêcher ou nuire à la performance du produit. Poncer et nettoyer le support afin d'éliminer toute substance susceptible de réduire l'adhérence.
- 1.2 **Avertissement** : Ne jamais sabler ou enlever les résidus de colle noire qui contiennent des fibres d'amiante. Pour une élimination sécuritaire, consulter le document « Recommended Work Practices » du Resilient Floor Covering Institute. Respecter toute la réglementation locale, provinciale et fédérale ainsi que toutes les normes de l'industrie lorsqu'une élimination mécanique est requise.  
**Remarque** : L'élimination chimique n'est pas recommandée. Si le béton a déjà été traité chimiquement pour l'enlèvement d'amiante, se référer à la section 4 de ce guide.
- 1.3 Maintenir des conditions ambiantes adéquates tout au long de l'installation. Se référer aux fiches techniques de MAPEI pour

connaître les plages de températures d'application recommandées. Évacuer les émanations des appareils de chauffage temporaires vers l'extérieur, car celles-ci pourraient nuire à la qualité des travaux.

- 1.3.1 Éteindre tous les systèmes de ventilation forcée (ventilateurs haute puissance et ventilateurs sur pied) ainsi que les systèmes de chauffage par rayonnement. Si le système de plancher chauffant constitue la seule source de chaleur dans l'édifice, employer des chaufferettes temporaires pour répondre aux exigences de températures minimales.
- 1.4 Toutes les sous-finitions autolissantes de MAPEI nécessitent l'emploi d'un apprêt MAPEI. Consulter le guide de référence RGC0609F pour sélectionner l'apprêt approprié. Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.

##### 2. Béton (Général)

- 2.1 L'emploi d'un apprêt MAPEI approprié est nécessaire. Pour de l'aide concernant le choix de l'apprêt, consulter le guide de référence RGC0609F « Apprêts pour matériaux autolissants – Guide de sélection de produits ». Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.
- 2.2 La composition spécifique du béton doit être conforme aux directives et aux pratiques spécifiées dans les normes de l'American Concrete Institute (ACI). Le béton doit avoir une densité d'au moins 45,4 kg par 0,028 m<sup>3</sup> (100 lb par pi<sup>3</sup>).
- 2.3 Le béton doit être installé sur un coupe-vapeur efficace et adéquat, selon les normes de l'industrie. (Cette recommandation s'applique aux dalles de béton au niveau du sol et sous le niveau du sol.) Le coupe-vapeur doit être en mesure de résister à la détérioration ainsi qu'aux perforations lors de la construction, de manière à demeurer intact et continu.
- 2.4 Réaliser plusieurs tests d'alcalinité; le pH acceptable se situe entre 5 et 11. Consulter le Service technique de MAPEI afin d'obtenir les recommandations de produits pour corriger le pH si celui-ci se situe au-delà ou en deçà de la plage recommandée. Se référer aux fiches techniques pour obtenir de plus amples renseignements.
- 2.5 Certains supports de béton peuvent présenter des problèmes d'adhérence, notamment les bétons contenant des additifs, les bétons finis à la truelle rigide ou encore les mélanges de béton contenant des matériaux cimentaires tels que – mais sans s'y limiter – des cendres volantes en une proportion supérieure à 20 %. Pour ces raisons, il est important de réaliser d'abord des tests d'adhérence. Si nécessaire, la surface doit être abrasée par moyen mécanique ou chimique (tel qu'avec *Planiprep*<sup>MC</sup> SA de MAPEI). Effectuer ensuite de nouveaux tests d'adhérence. Si les résultats sont encore insatisfaisants, contacter le Service technique de MAPEI. Selon le profil final du support, de nombreux revêtements de sol peuvent être installés directement (avec les matériaux d'encollage appropriés). Dans le cas contraire, de nombreux produits de préparation des supports de MAPEI peuvent être utilisés pour corriger la surface. Consulter la fiche technique individuelle de ces produits pour obtenir les renseignements les plus récents.

- 2.6 Respecter tous les joints de mouvement et de dilatation lors de l'installation d'une sous-finition autolissante MAPEI sur un support de béton. Prévoir des joints de dilatation et de contrôle aux endroits spécifiés, incluant – mais sans s'y limiter – autour du périmètre de la pièce, des colonnes, des supports et des socles d'équipement. Utiliser un bourrelet de calfeutrage autocollant en mousse ou une lisse basse en mousse pour former le joint de dilatation du périmètre. Ne pas ponter les joints de dilatation ou de mouvement. S'assurer que ceux-ci sont entièrement respectés lors de l'application de l'apprêt et du système de nivellement. Aux endroits où le sol doit être recouvert avec des carreaux de céramique ou de pierre, se référer aux directives énoncées dans le Détail EJ171 du TCNA ou dans le Détail 301MJ du guide de spécification 09 30 00 de l'ACTTM (Association canadienne de terrazzo, tuile et marbre). Aux endroits où le sol doit être recouvert avec un revêtement de sol souple, se référer aux normes ASTM F710 et ACI 302.2R.
- 2.7 Lorsque les sous-finitions autolissantes de MAPEI sont appliquées sur les joints de contrôle statiques existants, marquer l'emplacement de ceux-ci sur les colonnes et les murs adjacents. Lorsque la sous-finition autolissante est suffisamment sèche pour la circulation piétonnière, reproduire les joints dans la sous-finition à l'aide d'une meule. Se référer aux marquages pour connaître l'emplacement exact des joints.
- 2.8 Les dalles de béton ont tendance à se dilater, à se contracter et à bouger sous l'effet du mûrissement, des changements de température, des changements saisonniers, des mouvements du sol, des charges élevées, des vibrations et des forces naturelles de la Terre. En présence de fissures existantes, consulter un ingénieur expérimenté pour déterminer les procédures de réparations appropriées. MAPEI n'offre aucune garantie relative au mouvement du support ou aux remontées d'humidité par les fissures.

### 3. Test d'humidité pour le béton

- 3.1 Toujours tester l'humidité du béton avant d'appliquer les apprêts et les sous-finitions autolissantes de MAPEI.
- 3.2 Tous les supports de béton doivent être entièrement mûris et exempts de pression hydrostatique.
- 3.3 Inspecter les conditions du chantier à l'extérieur du bâtiment. Examiner les plantations cache-fondations, le paillis, les gicleurs, les gouttières et tout système de drainage afin de détecter les risques de problèmes d'humidité saisonniers ou sporadiques à l'intérieur du bâtiment.
- 3.4 Tous les supports de béton, peu importe leur âge ou le niveau du sol, possèdent une humidité et un pH spécifiques. Ceux-ci doivent être analysés et pris en considération avant d'effectuer l'installation.
- 3.5 Les deux méthodes de test acceptées par l'industrie pour évaluer la teneur en humidité des dalles de béton sont : le test au chlorure de calcium et le test d'humidité relative avec sondes.

**Remarque :** Les humidimètres communément utilisés pour mesurer l'humidité des sols en bois ne sont pas des outils acceptables pour déterminer si une dalle de béton est apte ou non à recevoir une sous-finition autolissante.

- 3.5.1 Méthode de test au chlorure de calcium (ASTM F1869) – Méthode de test normalisée utilisée pour mesurer le taux d'émission de vapeur d'eau (TEVE) des supports de béton au moyen de chlorure de calcium. Lorsque la méthode de test au chlorure de calcium révèle que la dalle de béton présente une humidité supérieure à 2,27 kg par 92,9 m<sup>2</sup> (5 lb par 1000 pi<sup>2</sup>) par 24 heures, MAPEI recommande également d'effectuer un test d'humidité relative avec sondes. Suivre les directives les plus récentes établies par l'ASTM F2170.
- 3.5.2 Méthode de test d'humidité relative avec sondes (ASTM F2170) – Méthode de test normalisée utilisée pour mesurer l'humidité relative des dalles de béton au sol au moyen de sondes in situ. Lorsque la méthode de test avec sondes révèle que la dalle de béton présente un taux d'humidité relative supérieur à 80 %, MAPEI recommande également d'effectuer un test au chlorure de calcium. Suivre les directives les plus récentes établies par l'ASTM F1869.

- 3.6 Tous les composants du système de plancher (apprêts, autolissants, membranes, matériaux de pose, adhésifs et revêtements de sol) doivent être pris en considération pour déterminer le TEVE et l'HR acceptables.

- 3.6.1 Consulter les fiches techniques individuelles concernant le taux d'émission de vapeur d'eau et d'humidité relative maximum permis des produits MAPEI.
- 3.6.2 Se référer aux directives écrites du fabricant pour connaître l'humidité maximum permise pour le revêtement.
- 3.6.3 N'effectuer aucun travail tant et aussi longtemps que les TEVE et l'HR ne sont pas conformes aux directives de MAPEI ou du fabricant de revêtement de sol. Dans ces cas, se référer à l'Étape 3.7.

- 3.7 Utiliser un pare-vapeur époxy de MAPEI pour traiter les dalles de béton qui présentent un excès d'humidité. Consulter le service technique de MAPEI pour les recommandations de produits. Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.

### 4. Béton traité chimiquement

- 4.1 Les dalles qui ont subi un traitement chimique destiné à enlever les revêtements de sol et les adhésifs contenant de l'amiante peuvent présenter des résidus de produits chimiques. Il existe deux options pour traiter ce type de béton : éliminer l'aire contaminée, ou la nettoyer et l'encapsuler.
- 4.1.1 Éliminer toutes les surfaces de béton contaminées au moyen d'une méthode d'abrasion mécanique. Pour ce faire, MAPEI est d'avis qu'il est nécessaire d'éliminer une épaisseur d'au moins 3 mm (1/8") sur la couche supérieure du béton.
- 4.1.2 Autrement, MAPEI offre un système en deux étapes conçu pour nettoyer et encapsuler le béton. Consulter le service technique de MAPEI pour obtenir les recommandations de produits.

### 5. Béton mis en place par relèvement

- 5.1 L'utilisation d'agents antiadhésifs est fréquente dans le cas de béton mis en place par relèvement. Ces enduits sont conçus pour empêcher le béton d'adhérer aux coffrages. Lorsque ces produits antiadhésifs sont exposés à la pluie et à l'eau, ils forment souvent un résidu visqueux, résistant à l'eau et non poreux qui nuit à l'adhérence des produits MAPEI. C'est pourquoi toute trace d'agent antiadhésif doit être complètement éliminée. Suivre les directives du fabricant de l'enduit concernant les procédures de nettoyage adéquates.
- 5.2 Avant de procéder à l'installation, effectuer un test d'adhérence pour s'assurer que le produit antiadhésif a été entièrement éliminé.

### 6. Lits de mortier et chapes cimentaires existants

- 6.1 L'emploi d'un apprêt MAPEI approprié est nécessaire. Pour de l'aide concernant le choix de l'apprêt, consulter le guide de référence RGC0609F « Apprêts pour matériaux autolissants – Guide de sélection de produits ». Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.
- 6.2 Ne pas installer de sous-finitions autolissantes MAPEI sur des composés de ragréage ou de resurfaçage.
- 6.3 Les sous-finitions autolissantes de MAPEI peuvent être installées sur les chapes cimentaires lorsque celles-ci sont saines, durables, bien adhérentes, stables, propres, sèches et entièrement mûries.

### 7. Béton à base de gypse, sous-finitions coulées existantes à base de gypse et sous-finitions autolissantes existantes à base de gypse

- 7.1 La surface des supports à base de gypse doit être entièrement et adéquatement apprêtée. Pour obtenir de l'aide concernant le choix de l'apprêt, consulter le bulletin technique de MAPEI 010313-TBF « Sols et murs à base de gypse : quels produits MAPEI utiliser? » ainsi que le guide de référence RGC0609F « Apprêts pour matériaux autolissants – Guide de sélection de produits ».
- 7.2 Les supports à base de gypse approuvés doivent être propres, secs, entièrement mûris, intacts, bien adhérents, stables et exempts de fissures existantes. Se référer au bulletin technique 010313-TBF de MAPEI pour de plus amples renseignements.
- 7.3 Ne pas installer de sous-finitions autolissantes MAPEI sur des composés de ragréage ou de resurfaçage à base de gypse.

## 8. Planchers chauffants

- 8.1 Installer les systèmes de chauffage par rayonnement électrique ou à eau chaude conformément aux directives écrites du fabricant.
- 8.2 Éteindre les systèmes de planchers chauffants au moins 48 heures avant l'installation des apprêts et des sous-finitions autolissantes MAPEI et les maintenir éteints pendant l'installation. Attendre au moins 48 heures après l'installation avant de les mettre en marche de nouveau.
- 8.3 Lorsque les sous-finitions autolissantes de MAPEI sont installées sur les systèmes de planchers chauffants, il est important de bien calculer l'épaisseur nécessaire pour couvrir adéquatement le système. S'assurer que l'épaisseur requise n'excède pas l'épaisseur d'application maximale recommandée pour la sous-finition autolissante. Consulter le service technique de MAPEI pour les recommandations de produits. Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.
- 8.4 Des fissures capillaires pourraient apparaître au-dessus ou autour des éléments chauffants (câbles ou tuyaux flexibles); ce phénomène est très courant pendant la période de séchage initiale.
- 8.5 Pour éviter que ces fissures ne se transmettent au revêtement de carreaux ou de pierres, MAPEI recommande d'installer une membrane de pontage de fissures une fois que la sous-finition est suffisamment sèche.

## 9. Membranes d'imperméabilisation, d'atténuation sonore, de pontage de fissures et de réduction de l'humidité

- 9.1 Les sous-finitions autolissantes de MAPEI peuvent être utilisées sur les pare-vapeurs époxydes à 100 % de solides, conjointement à certains apprêts MAPEI spécifiques. Pour de l'aide concernant le choix de l'apprêt, consulter le guide de référence RGC0609F « Apprêts pour matériaux autolissants – Guide de sélection de produits ». Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.
- 9.2 Ne pas installer les sous-finitions autolissantes de MAPEI sur les membranes d'imperméabilisation, de désolidarisation, de pontage de fissures et d'atténuation sonore.
- 9.3 Les membranes de désolidarisation, de pontage de fissures et d'atténuation sonore doivent être appliquées sur (et non sous) les sous-finitions autolissantes de MAPEI.

## 10. Sous-finition de bois

- 10.1 L'emploi d'un apprêt MAPEI approprié est nécessaire. Pour de l'aide concernant le choix de l'apprêt, consulter le guide de référence RGC0609F « Apprêts pour matériaux autolissants – Guide de sélection de produits ». Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.
- 10.2 Ne pas installer les sous-finitions autolissantes de MAPEI sur les panneaux de particules, le contreplaqué de Lauan, le bois pressé, les revêtements de bambou, le bois d'ingénierie collé, le bois franc collé ou tout autre matériau dimensionnellement instable similaire.
- 10.3 Utiliser uniquement des sous-finitions de contreplaqué de type extérieur du Groupe 1, type CC ou mieux, conformes à la classification APA et à la norme U.S. Produit Standard PS 1-95 ou de contreplaqué extérieur certifié COFI « Sélect » ou de contreplaqué extérieur certifié CANPLY « Sélect Tight Face », conforme à la norme CSA-0121 pour le sapin Douglas.
- 10.4 Les sous-finitions autolissantes de MAPEI peuvent être utilisées sur les panneaux de particules orientées lorsque ceux-ci sont répertoriés comme des supports approuvés avec certains apprêts et sous-finitions MAPEI spécifiques.
- 10.5 Les sous-planchers de contreplaqué doivent être constitués de deux couches de contreplaqué de type extérieur (épaisseur minimale de 16 mm [5/8"] par couche, pour une épaisseur totale d'au moins 3,2 cm [1 1/4"]).
- 10.6 Avant d'appliquer une sous-finition MAPEI sur un sous-plancher de contreplaqué, il pourrait être nécessaire d'installer *Mapelath*<sup>MC</sup> ou un treillis à losange conforme aux exigences de la norme ASTM C847 sur la surface apprêtée afin de répondre aux exigences de l'installation finale (revêtement de sol, charge, usage et/ou déflexion). Dans tous les cas, l'utilisation de lattes augmentera la performance de l'installation, particulièrement sur les panneaux de particules orientées.
- 10.7 Le contreplaqué doit être installé avec le côté lisse vers le haut.
- 10.8 S'assurer que la variation de planéité entre les côtés adjacents des feuilles de contreplaqué n'excède pas 1 mm (1/32").

- 10.9 Remplir les joints de contreplaqué au moyen d'un produit de calfeutrage. Consulter le service technique de MAPEI pour les recommandations de produits. Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.
- 10.10 Ne pas installer sur les sous-planchers qui sont directement en contact avec le sol (terre). Prévoir un espace ventilé d'au moins 46 cm (18") entre le sous-plancher de contreplaqué et le sol. Couvrir le sol des vides sanitaires avec un pare-vapeur efficace.
- 10.11 Ne jamais, en aucune circonstance, installer un quelconque revêtement sur un sous-plancher de bois exposé à des conditions susceptibles de faire gondoler ou pourrir le bois.
- 10.12 Toujours remplacer les sous-planchers et les sous-finitions qui ont été endommagées par l'eau.
- 10.13 Les sous-planchers en planches de bois et les revêtements de bois cloués doivent être recouverts avec au moins une couche de contreplaqué de type extérieur, d'une épaisseur minimale de 16 mm [5/8"] et adéquatement fixée selon les normes de l'industrie.

## 11. Panneaux de béton expansé et panneaux en fibrociment

- 11.1 L'emploi d'un apprêt MAPEI approprié est nécessaire. Pour de l'aide concernant le choix de l'apprêt, consulter le guide de référence RGC0609F « Apprêts pour matériaux autolissants – Guide de sélection de produits ». Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.
- 11.2 Les panneaux de béton expansé et en fibrociment doivent être installés conformément aux directives écrites du fabricant des panneaux.

## 12. Résidus de colle noire

- 12.1 Les sous-finitions autolissantes de MAPEI peuvent être utilisées sur les résidus de colle noire lorsque ceux-ci sont répertoriés comme des supports approuvés avec certains apprêts MAPEI spécifiques. Pour de l'aide concernant le choix de l'apprêt, consulter le guide de référence RGC0609F « Apprêts pour matériaux autolissants – Guide de sélection de produits ». Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.  
**Remarque** : Par définition, les résidus de colle noire sont des taches noires ou brunes qui demeurent sur le béton ou le contreplaqué une fois que la surface a été complètement grattée.
- 12.2 **Avertissement** : Avant de les éliminer, s'assurer que les résidus de colle noire ne contiennent pas d'amiante. Ne jamais sabler ou enlever les résidus de colle noire qui contiennent de l'amiante. Pour une élimination sécuritaire, consulter le document « Recommended Work Practices » du Resilient Floor Covering Institute. Respecter toute réglementation locale, provinciale et fédérale ainsi que toutes les normes de l'industrie lorsqu'une élimination mécanique est requise.
- 12.3 Les résidus de colle noire qui ne contiennent pas d'amiante doivent être bien grattés jusqu'à ce qu'il ne reste qu'une très mince couche sur le sol. La surface du béton ou du contreplaqué doit être visible à travers la couche de colle noire résiduelle.  
**Remarque** : L'élimination chimique n'est pas recommandée. Si le béton a déjà subi un traitement chimique pour éliminer l'amiante, se référer à la section 4 de ce guide.

## 13. Résidus d'adhésif pour tapis

- 13.1 Les sous-finitions autolissantes de MAPEI peuvent être utilisées sur les résidus d'adhésifs pour tapis lorsque ceux-ci sont répertoriés comme des supports approuvés avec certains apprêts MAPEI spécifiques. Pour de l'aide concernant le choix de l'apprêt, consulter le guide de référence RGC0609F « Apprêts pour matériaux autolissants – Guide de sélection de produits ». Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.
- 13.2 Les résidus d'adhésifs pour tapis qui ne contiennent pas d'amiante doivent être bien grattés jusqu'à ce qu'il ne reste qu'une très mince couche sur le sol. La surface du béton ou du contreplaqué doit être visible à travers la couche d'adhésif résiduelle.
- 13.3 Les résidus d'adhésifs pour tapis peuvent également être éliminés au moyen d'un système MAPEI approuvé en trois étapes. Consulter le service technique de MAPEI pour les recommandations de produits.

## 14. Résidus d'adhésif uréthane

- 14.1 Les sous-finitions autolissantes de MAPEI peuvent être utilisées sur les résidus d'adhésifs pour tapis lorsque ceux-ci sont répertoriés comme des supports approuvés avec certains apprêts MAPEI spécifiques. Pour de l'aide concernant le choix de l'apprêt, consulter le guide de référence RGC0609F « Apprêts pour matériaux autolissants – Guide de sélection de produits ». Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.
- 14.2 Les résidus d'adhésifs pour tapis qui ne contiennent pas d'amianté doivent être bien grattés jusqu'à ce qu'il ne reste qu'une très mince couche sur le sol.

## 15. Revêtements existants

- 15.1 Les sous-finitions autolissantes de MAPEI peuvent être utilisées sur les revêtements de sol existants lorsque ceux-ci sont répertoriés comme des supports approuvés avec certains apprêts MAPEI spécifiques. Pour de l'aide concernant le choix de l'apprêt, consulter le guide de référence RGC0609F « Apprêts pour matériaux autolissants – Guide de sélection de produits ». Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.
- 15.2 **Attention :** Ne jamais installer de sous-finitions autolissantes de MAPEI sur les carreaux de vinyle d'amianté (VAT) ou tout revêtement, adhésif, support ou matériau susceptible de contenir de l'amianté.
- 15.2.1 Les revêtements de sol existants et les adhésifs existants qui ont été installés avant 1981 doivent être soumis à des tests d'amianté avant d'être éliminés.
- 15.2.2 Ne jamais sabler les revêtements de sol et les adhésifs qui contiennent de l'amianté. Pour une élimination sécuritaire, consulter le document « Recommended Work Practices » du Resilient Floor Covering Institute. Respecter toute réglementation locale, provinciale et fédérale ainsi que toutes les normes de l'industrie lorsqu'une élimination mécanique est requise.
- 15.3 S'assurer que les carreaux de vinyle de composition, de céramique, de porcelaine, de grès, de pierre naturelle ainsi que le terrazzo cimentaire existants sont bien adhésifs, stables, propres et secs.
- 15.3.1 Il pourrait être nécessaire de sabler légèrement les revêtements de sol existants avant d'appliquer certains apprêts MAPEI. Nettoyer ensuite la surface à l'aide d'un aspirateur et d'une vadrouille, puis laisser sécher complètement. Consulter le service technique de MAPEI pour obtenir les recommandations d'apprêts à utiliser lorsque la surface ne peut être sablée.
- 15.4 Les carreaux de vinyle de composition existants sont limités à une seule couche. Utiliser un décapant pour cire de qualité commerciale pour éliminer toute trace de saleté, huile, graisse, cire et scellant. Bien rincer la surface avec de l'eau propre et laisser sécher complètement.
- 15.5 Ne pas installer les sous-finitions autolissantes de MAPEI sur les revêtements de vinyle en feuille, le linoléum, les carreaux de vinyle haut de gamme (carreaux ou planches), les carreaux autocollants, les revêtements de sol en caoutchouc, les planchers en stratifié, les carreaux de verre, les revêtements de bambou, le bois d'ingénierie collé, le bois franc collé et tout autre matériau dimensionnellement instable et/ou non poreux.

## 16. Sols, terrazzo et pare-vapeurs époxydes

- 16.1 Les sous-finitions autolissantes de MAPEI peuvent être employées sur les sols coulés à l'époxy, le terrazzo époxyde et les pare-vapeurs époxydes lorsque ceux-ci sont répertoriés comme des supports approuvés avec certains apprêts MAPEI spécifiques. Pour de l'aide concernant le choix de l'apprêt, consulter le guide de référence RGC0609F « Apprêts pour matériaux autolissants – Guide de sélection de produits ». Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.

- 16.2 Les sols coulés à l'époxy, le terrazzo époxyde et les pare-vapeurs époxydes doivent être bien adhésifs, stables, propres et secs.
- 16.3 Préparer le terrazzo époxyde et les sols coulés à l'époxy existants par abrasion mécanique, soit à l'aide d'un treillis de ponçage ou d'une sableuse pour plancher.

## 17. Métal

- 17.1 Les sous-finitions autolissantes de MAPEI peuvent être employées sur les supports de métal tels que l'acier, le cuivre et le plomb, en conjonction avec certains apprêts MAPEI spécifiques. Pour de l'aide concernant le choix de l'apprêt, consulter le guide de référence RGC0609F « Apprêts pour matériaux autolissants – Guide de sélection de produits ». Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.
- 17.2 Les supports de métal doivent être rigides, solidement fixés, propres et exempts de corrosion.
- 17.3 Préparer les surfaces de métal avec un léger sablage, puis nettoyer la surface en essuyant avec un solvant sans résidu.

## 18. Sous-finitions autolissantes de MAPEI en deux couches

- 18.1 Les sous-finitions autolissantes de MAPEI peuvent être appliquées en deux couches. L'épaisseur totale combinée des deux couches ne doit pas excéder l'épaisseur maximale permise pour la sous-finition autolissante. Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements.
- 18.2 Laisser sécher la première couche pendant 24 heures puis appliquer un apprêt. Laisser sécher l'apprêt complètement avant d'appliquer la deuxième couche.
- 18.3 Lorsque des coulées plus épaisses sont requises, appliquer une première couche avec agrégats, suivie d'une deuxième couche sans agrégats. Se référer aux fiches techniques les plus récentes pour obtenir de plus amples renseignements ou contacter le Service technique de MAPEI pour obtenir des recommandations.

Protéger le chantier des courants d'air pendant l'installation et pour au moins 72 heures après la fin des travaux de manière à prévenir les dommages aux supports, aux produits d'installation et aux revêtements.

Contactez le Service technique de MAPEI au sujet de l'installation de sous-finitions autolissantes de MAPEI sur des supports particuliers/spéciaux ou dans des conditions non décrites ci-dessus.

L'utilisation d'un système d'installation MAPEI complet – incluant les adhésifs ou les matériaux de pose pour carreaux MAPEI et les produits de préparation des supports MAPEI recommandés – permet d'assurer l'entière compatibilité des matériaux, pour une installation réussie, fiable et à long terme.

Pour de plus amples renseignements concernant les produits, l'usage et la sécurité, consulter la fiche signalétique individuelle des produits MAPEI.



MKT : 13-0412

© 2014 MAPEI Corporation.

Tous droits réservés. Imprimé aux É.-U.

### MAPEI Siège social des Amériques

1144 East Newport Center Drive  
Deerfield Beach, Floride 33442  
Téléphone : 1 888 US-MAPEI  
(1 888 876-2734)

### Services techniques

1 800 361-9309 (Canada)  
1 800 992-6273 (États-Unis et Porto Rico)

### Service à la clientèle

1 800 42-MAPEI (1 800 426-2734)

### Services au Mexique

0 1 800 MX-MAPEI (0 1 800 696-2734)

Numéro de document : RGF0214F

Date d'édition : 16 juillet 2014